

Liste non exhaustive (il y a 375 communes sur le canton de Vaud).

Mise à jour par l'équipe TANDEM – www.tandem.ch – le 19.02.2011 : 53 communes de la région lausannoise

Communes	Subvention	Montant	Conditions
Belmont	oui	CHF 300	- Remboursement comptant de l'acheteur d'un vélo électrique sur présentation d'une facture au bureau de la commune.
Blonay	oui	CHF 300	- Faire une demande de subvention auprès de la commune pour un vélo électrique : 021 926 82 10 - Après étude de la demande, la commune envoie un bon à l'acheteur. - Lors de l'achat, ce dernier remet son bon au revendeur, qui le contresigne. La commune remboursera ensuite directement l'acheteur.
Bottens	non		
Bremblens	non		
Bretigny	non		
Bussigny	oui	CHF 300	- Achat du vélo chez un revendeur agréé NewRide. - Remboursement comptant de l'acheteur d'un vélo électrique sur présentation d'une facture au bureau de la commune. - http://bussigny.ch/net/Net_Bussigny.asp?NoOFS=5624&Sty=&NumStr=900.300
Chardonne	oui	CHF 300	- Faire une demande de subvention auprès de la commune pour un vélo électrique : 021 921 49 24 - Après étude de la demande, la commune envoie un bon à l'acheteur. - Lors de l'achat, ce dernier remet son bon au revendeur, qui le contresigne. La commune remboursera ensuite directement l'acheteur.
Chavannes	non		
Cheseaux	oui	CHF 300	- Remboursement comptant de l'acheteur d'un vélo électrique sur présentation d'une facture au bureau de la commune.
Corseaux	oui	CHF 300	- Faire une demande de subvention auprès de la commune pour un vélo électrique : 021 925 40 13 - Après étude de la demande, la commune envoie un bon à l'acheteur. - Lors de l'achat, ce dernier remet son bon au revendeur, qui le contresigne. La commune remboursera ensuite directement l'acheteur.
Corsier-sur-Vevey	oui	CHF 300	- Faire une demande de subvention auprès de la commune pour un vélo électrique : 021 925 92 90 - Après étude de la demande, la commune envoie un bon à l'acheteur. - Lors de l'achat, ce dernier remet son bon au revendeur, qui le contresigne. La commune remboursera ensuite directement l'acheteur.
Crissier	oui	CHF 300	- Achat d'un vélo électrique neuf chez un vendeur vaudois agréé. - Remboursement par le service de la bourse de la commune après présentation de la facture originale et du formulaire de promotion pour l'achat

			d'un vélo électrique neuf : http://www.crissier.ch/pdf/formulaires_pdf/promotion_velos_electriques.swf
Cugy	non		
Cullayes	non		
Cully	non		
Denges	non		
Echandens	oui	CHF 300	- Remboursement de l'acheteur d'un vélo électrique sur présentation d'une facture au bureau de la commune.
Echichens	oui	CHF 300	- Remboursement de l'acheteur d'un vélo électrique sur présentation d'une facture au bureau de la commune.
Ecublens	oui	<u>10% du prix d'achat</u> Participation maximum de <u>CHF 300</u>	- Subvention valable aussi bien pour les vélos neufs que les kits de transformation. - Remboursement par le service de la bourse de la commune après présentation de la facture originale et du formulaire de promotion pour l'achat d'un vélo électrique neuf : http://www.ecublens.ch/images/stories/devel_durable/Form7_mobilite.pdf
Epalinges	non		
Etagnières	non		
Froideville	oui	CHF 300	.Remboursement par le service de la bourse de la commune après présentation de la facture originale. - Subvention disponible pour les 20 premiers acheteurs de la commune
Gland	oui	CHF300	- Remboursement auprès de la commune sur présentation de la facture originale.
Grandvaux	non		
Jongny	oui	CHF 300	- Faire une demande de subvention auprès de la commune pour un vélo électrique : 021 921 62 88 - Après étude de la demande, la commune envoie un bon à l'acheteur. - Lors de l'achat, ce dernier remet son bon au revendeur, qui le contresigne. La commune remboursera ensuite directement l'acheteur.
Jouxens-Mézery	oui	CHF 300	- Remboursement par le service de la bourse de la commune après présentation de la facture originale.
La Tour-de-Peilz	non		
Lausanne	oui	CHF 300	- Faire une demande de subvention auprès de la commune : Services Industriels Lausannois (SIL) :021 315 83 83 - L'acheteur se rend dans le magasin avec le bon de réduction. - Remboursement par le vendeur agréé en échange de ce bon.
Lonay	oui	CHF 300	- Remboursement de l'acheteur d'un vélo électrique sur présentation d'une facture au bureau de la commune.
Lutry	oui	CHF 300	- Remboursement sur présentation de la facture originale à la commune (sous réserve de confirmation, contacter Mme Auberssans 021 796 21 11)

Mézières	non		
Montpreveyres	non		
Montreux	oui	20% du prix d'achat Participation maximum : CHF 1'000	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une demande de subvention auprès de la ville de Montreux. - Formulaire de demande (joindre aussi l'offre faite par le vendeur) : http://www.commune-de-montreux.ch/DDB/FDD/velo_electrique.pdf - Après étude de la demande, la commune enverra le bon à l'acheteur. - Ensuite, ce dernier pourra acheter le vélo agréé NewRide mentionné préalablement dans sa demande et fournira à la commune une copie de la facture avec ses coordonnées bancaires afin de se faire rembourser. - Détails et informations supplémentaires : 021 962 78 00 et http://www.commune-de-montreux.ch/Communication/Directives-FDD-18-06-10.pdf
Mont-sur-Lausanne	non		
Mont-sur-Rolle	oui	CHF 300	<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement par le service de la bourse de la commune après présentation de la facture originale- Détails des conditions au : http://www.mont-sur-rolle.ch/net/com/5859/Images/file/Ancien_Site/Fichiers/File/subvention%20velo.pdf
Morges	oui	CHF 300	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une demande de subvention auprès de la commune, qui par la suite remboursera le bénéficiaire si la demande est acceptée. Voir détails : http://www.morges.ch/view.asp?DomID=813
Morrens	non		
Nyon	oui	CHF 300	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une demande de subvention auprès de la ville de Nyon, voir détails : http://www.nyon.ch/fr/officiel/guichet/subventions-achat-dun-velo-ou-d-un-scooter-electrique-970-5793 - Les demandes doivent être effectuées au moyen du formulaire communal correspondant avant l'achat du vélo et adressées à l'Office de la mobilité. - Après vérification de la demande, l'Office de la mobilité fait parvenir au demandeur un bon de CHF 300, à faire valoir auprès du revendeur choisi. - L'offre est valable exclusivement pour des vélos électriques neufs agréés NewRide et acquis auprès d'un revendeur recommandé par la Ville de Nyon (N.B. : TANDEM ne fait pas partie de cette liste).
Paudex	oui	CHF 300	<ul style="list-style-type: none"> - Achat du vélo chez un revendeur agréé NewRide. - Retrait auprès des services de la commune d'un bon de réduction de CHF 300 qui sera remis au magasin et donnera droit à une réduction du montant mentionné.
Poliez-Pittet	non		
Préverenges	non		
Prilly	oui	CHF 300	<ul style="list-style-type: none"> - Achat du vélo chez un revendeur agréé NewRide. - Remboursement par le service de la bourse de la commune après présentation de la facture originale et du formulaire de demande de subvention 2011 : http://www.prilly.ch/pdf/PRILLY1712011112452-q55BD.pdf

Pully	oui	CHF 300	<ul style="list-style-type: none"> - Achat du vélo chez un revendeur agréé NewRide. - La limite du budget annuel communal s'élève à CHF 9'000 au total. - Remplir une demande de financement et la renvoyer à la commune : http://www.pully.ch/PullyWeb/ressources.nsf/FindIMG/7.-Subvention%20v%C3%A9los%20%C3%A9lectriques%202011.pdf/\$FILE/Subvention%20v%C3%A9los%20%C3%A9lectriques%202011.pdf - La commune fait parvenir un bon de CHF 300 à l'acheteur. - L'acheteur se présente avec son bon de CHF 300 auprès du revendeur qui vend le vélo avec la réduction demandée.
Renens	oui	CHF 300	<ul style="list-style-type: none"> - La commune subventionne jusqu'à 40 vélos par année. - La commune participe à hauteur de CHF 100 lors de l'achat d'une batterie : le vélo équipé doit avoir été acheté avec la subvention communale. - Bon à savoir : participation de CHF 100 pour une remorque et participation de CHF 30 pour un casque de norme EN1078 ! - Faire une demande de subvention auprès du CTC de la ville de Renens en remplissant le formulaire de demande de subvention Mobilité douce : http://www.renens.ch/dev/autorites/Municipalite/Devlop_Durable/Fonds_Communal/Questionnaire_subvention_mobilite.pdf - Après étude de la demande, le CTC contactera l'acheteur qui recevra l'accord. - Ensuite, ce dernier pourra acheter le vélo mentionné préalablement dans sa demande et fournira à la commune une copie de la facture avec ses coordonnées bancaires afin de se faire rembourser.
Romanel-sur-Lausanne	non		
Romanel-sur-Morges	non		
St-Légier/La Chiésaz	oui	CHF 300	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une demande de subvention auprès de la commune pour un vélo électrique : 021 943 01 22 - Après étude de la demande, la commune envoie un bon à l'acheteur. - Lors de l'achat, ce dernier remet son bon au revendeur, qui le contresigne. La commune remboursera ensuite directement l'acheteur.
Saint-Saphorin-sur-Morges	non		
Saint-Sulpice	non		
Savigny	non		
Vevey	oui	CHF 300	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une demande de subvention auprès de la commune pour un vélo électrique : Agenda 21 / 021 925 53 63 - Après étude de la demande, la commune envoie un bon à l'acheteur. - Lors de l'achat, ce dernier remet son bon au revendeur, qui le contresigne. La commune remboursera ensuite directement l'acheteur.

Villars-Ste-Croix	oui	<u>15% du prix d'achat</u> Participation maximum : <u>CHF 300</u>	- Achat du vélo chez un revendeur agréé NewRide. - Remboursement par le service de la bourse de la commune après présentation de la facture originale (dans un délai de 3 mois suivant l'achat). - Détails des conditions : http://www.villars-sainte-croix.ch/net/Net_vsc.asp?NoOFS=5651&Sty=&NumStr=58.05
Villars-Tiercelin	non		

Travail réalisé par l'équipe TANDEM – www.tandem.ch

